

Prévisions budgétaires 2023

Salaberry-de-Valleyfield, le 13 décembre 2022

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Nous procédons, ce soir, à l'adoption du budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et de son programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

Ce budget se démarque des précédents par la situation tout à fait particulière dans laquelle il a dû être élaboré. En effet, la forte pression inflationniste qui s'est installée au cours de la dernière année et qui se maintiendra pour une bonne partie, voire la totalité de l'année 2023, a complètement chamboulé la planification budgétaire des villes et municipalités du Québec.

Il est très important de noter que l'inflation a des effets très différents selon les ordres de gouvernement. Alors que les paliers fédéral et provincial voient leurs coffres se remplir à même les revenus de TPS et de TVQ en forte augmentation, le palier municipal ne bénéficie pas de l'augmentation des prix à la consommation ; il ne fait que la subir. Pire, les relèvements successifs de taux d'intérêts pratiqués par la Banque centrale du Canada auront comme première conséquence un ralentissement de l'activité immobilière, le seul secteur pour lequel l'inflation avait un impact positif sur les revenus des villes. Bref, pour le milieu municipal, l'inflation signifie moins de revenus et beaucoup plus de dépenses. La recette parfaite pour une crise budgétaire.

Toutefois, si la plupart des villes seront ainsi contraintes d'annoncer des hausses de taxes significatives allant bien au-delà du seuil des 2 % qui sert souvent de plateau à ne pas dépasser, cela ne sera pas

le cas à Salaberry-de-Valleyfield. Notre croissance économique est d'une vigueur telle que nous pourrions faire bande à part et permettre aux contribuables campivallensiens de ne pas avoir à subir le choc qui affligera la plupart des citoyens des autres localités du Québec.

Retour sur l'année 2022

L'année 2022 aura consacré Salaberry-de-Valleyfield parmi les locomotives du développement économique au Québec. Revenus générés, unités de logement créées ou encore valeur des permis délivrés, tous nos records ont une fois de plus été fracassés. De nombreux projets ont également été mis en place afin de revitaliser plusieurs secteurs de notre territoire, notamment au centre-ville, où les chantiers ont commencé à se multiplier.

Pour plus de détails, j'invite les citoyens à consulter le « Bilan annuel des réalisations 2022 », qui sera distribué en début d'année 2023. Ce document passe en revue un nombre important de petits et grands projets réalisés au cours de la dernière année.

BUDGET 2023

La bonne tenue de notre économie nous permet de franchir la barre des 100 millions \$ pour la première fois de notre histoire. Le budget 2023 que nous adoptons aujourd'hui s'élève ainsi à 100 783 167 \$, soit une hausse de 9,27 % par rapport à l'année dernière.

Cette hausse s'explique essentiellement par l'explosion des coûts dans la plupart de nos secteurs d'activité : essence, assurances, déneigement, pavage, construction, pénurie de main d'œuvre, etc. Toutes nos dépenses, spécialement nos contrats, sont affectées par la forte hausse des prix.

Pour 2023, nous prévoyons tout de même améliorer notre offre de services dans plusieurs domaines, notamment en triplant les sommes consacrées à la réfection des routes et trottoirs, en bonifiant l'entretien de nos espaces végétalisés et en poursuivant l'amélioration du mobilier urbain et de l'affichage au centre-ville.

Nous utiliserons également nos surplus pour effectuer des remboursements comptants sur l'ensemble des règlements d'emprunts nécessitant un refinancement en cours d'année. Cela nous permettra de nous mettre à l'abri des hausses de taux d'intérêts et de maintenir notre stratégie de remboursement de la dette.

D'ailleurs, la part du budget consacrée au service de la dette poursuivra sa descente pour se fixer à 15,82 % du budget. Il s'agit d'une spectaculaire baisse de 22,90 % depuis 2020. Le montant brut consacré à la dette diminue lui aussi de 4,69 % par rapport à 2022. Bref, le poids de la dette est en nette baisse en dépit du fait que nos investissements soient à la hausse.

Le compte de taxes

Le nouveau rôle d'évaluation entrant en vigueur en 2023 fait état d'une hausse remarquable des valeurs foncières. Rappelons qu'une firme indépendante détient le mandat de déterminer la valeur dite « commerciale » de chacune des propriétés situées sur notre territoire. Les méthodes de l'évaluation sont encadrées par la Loi sur l'évaluation foncière, l'organisation municipale n'ayant aucune influence sur l'établissement de la valeur de ces immeubles.

La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale se situe maintenant à 323 010 \$, en hausse d'un peu plus de 50 % par rapport au rôle précédent. Afin d'éviter que cette hausse se répercute sur le compte de taxes, le conseil a décrété de substantielles baisses des taux de taxation.

Ces nouveaux taux sont les suivants (par tranche de 100\$ d'évaluation) :

- 72,28 sous pour la catégorie des ***Immeubles résidentiels de six logements ou plus***;
- 1,6832 \$ pour la catégorie des ***Immeubles non résidentiels***;
- 1,9428 \$ pour la catégorie des ***Immeubles industriels***;
- 1,0986 \$ pour la catégorie des ***Terrains vagues desservis***;
- 54,93 sous pour la catégorie des ***Immeubles agricoles***;
- 54,93 sous pour la catégorie des ***Immeubles forestiers***;
- 54,93 sous pour la catégorie ***résiduelle***.

Ainsi, pour une résidence unifamiliale moyenne, le taux de taxation passe de 83,61 sous à 54,93 sous pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation. L'impact se traduira par une baisse de la taxation foncière de 0,15 % ou de 3 \$, dans un contexte où, rappelons-le, l'inflation frôle les 7 %.

Tarification des services municipaux

La tarification des services municipaux doit être établie en fonction des coûts réels des services rendus. Une grande proportion de ces coûts s'explique donc par un principe s'apparentant à celui de l'utilisateur-payeur. Nous disposons par le fait même de la possibilité d'influencer directement les sommes qui nous sont exigées en modifiant certains de nos comportements.

Par exemple, une consommation plus modérée de l'eau potable aura un impact sur les tarifs de traitement et d'épuration des eaux; la bonne utilisation des 3 différents bacs à notre disposition pourrait ralentir la hausse des coûts de collecte des matières résiduelles ou encore, la stérilisation plus répandue des animaux de compagnie contribuerait à diminuer la facture liée à la gestion animalière.

Pour 2023, les tarifs pour le secteur résidentiel seront fixés de la façon suivante :

- Eau potable : 179 \$
- Épuration des eaux usées : 211 \$
- Collecte des déchets domestiques : 186 \$
- Collecte sélective : 79 \$
- Collecte des matières organiques : 81 \$
- Gestion animalière : 30 \$

L'ensemble des ajustements de tarifs liés aux services représente donc une somme totale additionnelle de 51 \$ par année pour les unités familiales et de 75 \$ pour les unités commerciales et industrielles. L'augmentation du coût des contrats et des opérations, de même que les enjeux de main d'œuvre, expliquent l'essentiel de ces hausses.

En résumé, en tenant compte de l'ajustement du taux de la taxe foncière et des nouveaux tarifs en vigueur, le pourcentage d'augmentation du compte de taxes se situera à 1,89 % pour une résidence unifamiliale de valeur moyenne bénéficiant de tous les services municipaux. Cela représente une somme additionnelle de 48 \$ annuellement ou encore 4 \$ par mois.

Échéances de taxes

Les dates d'échéance des versements seront relativement les mêmes que l'année dernière :

- 30^e jour suivant l'expédition du compte pour le premier versement ;
- 1^{er} juin pour le deuxième versement ;
- 1^{er} septembre pour le troisième et dernier versement.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) constitue un outil de planification des principaux investissements devant être amorcés au cours des trois prochaines années. Ces projets sont déterminés en tenant compte des priorités de développement, de la planification stratégique et des ressources financières disponibles. Son adoption confirme l'intention par le conseil de la réalisation des projets souhaités.

Certains projets figurent au PTI sous réserve de l'approbation gouvernementale, des procédures légales liées à la consultation et l'approbation des citoyens et de la confirmation des subventions visant une partie de leur financement.

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 totalise 178 872 700 \$ et intègre 75 projets dont 58 322 700 \$ sont prévus spécifiquement pour l'année 2023.

Principaux projets prévus pour 2023 :

Baie Saint-François – Phases 1 et 2	15 500 000 \$
Rénovation des rues Moise-Plante, Viau, McLaren et Salaberry Est	15 400 000 \$
Rénovation des infrastructures sur l'avenue Grande-Île	9 000 000 \$
Resurfaçage de rues et remise à niveau de trottoirs	4 500 000 \$
Travaux d'aménagement dans divers parcs	2 215 000 \$
Ascenseur et travaux – Édifice Jacques-Viau	1 600 000 \$
Rénovation des arénas	1 500 000 \$
Pavage et bordures sur la rue de la Barrière	1 300 000 \$

Le financement des investissements pour 2023 est réparti de la façon suivante :

Règlement d'emprunt – Ensemble	20 288 000 \$
Règlement d'emprunt – Secteur et Ensemble	17 650 000 \$
Subventions	10 580 000 \$
Fonds de roulement	1 674 500 \$
Excédent affecté	5 303 200 \$
Autres sources	2 827 000 \$

Conclusion

Voilà ce qui conclut la présentation du budget de l'année 2023.

J'aimerais remercier celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce budget. Le contexte auquel nous avons fait référence en introduction nous permet de parler d'une véritable réussite.

Le plan élaboré par le conseil municipal et mis en œuvre de main de maître par l'administration pour assurer le développement de notre ville et nous faire entrer dans une ère de prospérité porte ses fruits.

Les citoyennes et citoyens de Salaberry-de-Valleyfield peuvent se targuer de faire partie d'une des rares villes où les contribuables seront épargnés par les effets de l'inflation. Alors que le poids de notre dette continuera de baisser, l'année 2023 sera malgré tout marquée par une baisse de la taxation foncière et une augmentation des investissements dans nos services et nos infrastructures. Nous sommes donc on ne peut plus fiers de vous offrir ce budget à partir duquel nous pouvons prendre toute la mesure de notre nouvelle position de ville prospère.

Toutes les données contenues dans ce discours et ses annexes sont disponibles sur le site Web : ville.valleyfield.qc.ca, à la section Administration et finances municipales.

Permettez-moi, en terminant, de vous souhaiter, au nom des membres du conseil municipal et en mon nom personnel, une année 2023 remplie de santé, de bonheur et de succès dans tout ce que vous entreprendrez. Entamons cette prochaine année sous le sceau de la réussite et du succès comme nous l'avons si bien fait en 2022.

Miguel Lemieux
Maire